Bibliographie

Objekttyp: **ReferenceList**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **16 (1904)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

des Artistes marseillais; Valère Bernard, artiste peintre; A. Casile, artiste peintre; M. Cayol, critique d'art; Décanis, artiste peintre; J. Dubief, statuaire; Eugène Marx, président de la Société des Architectes; Maistre, artiste peintre; A. et P. Ponson, artistes peintres; Reynier, artiste peintre; J.-B. Samat, critique d'art; J. Silbert, artiste peintre.

ART. 11. — La Société de photographie de Marseille n'entend assumer aucune responsabilité du chef d'incendie ou autre. Toutefois, elle prendra les mesures nécessaires pour éviter tous les risques.

ART. 12. — Il n'y aura pas de récompenses. Chaque exposant recevra une médaille commémorative.

ART. 13. — Pour en faciliter le retour, les caisses devront porter en caractères très apparents les noms et adresse de l'exposant, ainsi que le nombre de cadres qu'elles contiennent.

(*Note de la Rédaction :* Nous remarquous dans la liste des memhres de ce jury l'absence complète de photographes ou amateurs. Il nous semble que dans un jury de salon photographique leur présence serait plus qu'indiquée ! Messieurs les artistes peintres choisissent-ils des photographes pour les jurys de leurs expositions ?)

Concours „ Phébusine ". — La fabrique des capsules Phébusines ouvre un concours de photographie à la lumière artificielle, entre tous les photographes amateurs dès le 1er janvier; il sera clos le 31 mars 1904. Objet du concours : Photographie d'un intérieur avec un ou plusieurs personnages. Les photographies doivent être faites à l'aide des „ Capsules Phébusines ". Un grand nombre de médailles, offertes par différentes maisons de fournitures photographiques, seront distribuées comme prix. Le jury sera nommé par la Chambre syndicale des fabricants et négociants de la photographie.

Bibliographie

La photographie simplifiée et la lumière artificielle, par Pierre PETIT fils. Volume in-16 avec 30 figures. — Editeur : Gauthier-Villars, Paris. Prix : 2 fr.

Table des matières : Introduction. Appareils récents. Pose et éclairage. Le portrait. La lumière artificielle. La lumière artificielle et la lumière du jour. La lumière artificielle et l'amateur. Développement. Retouche du cliché. Tirage des épreuves.

Administration générale : **CORBAZ & Cie, Lausanne.**
Rédacteur en chef : **Dr R.-A. REISS, Lausanne.**

A. Bergeret et Cie, Zurich. Phot. H. Linck, Winterthour.

Le soir.